EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°- 15.05.2020

Le Maire de JAGNY sous BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-19 et L.2122-23

Vu le procès-verbal de l'élection du 25 mai 2020 et l'installation de :

- Mr FERRACHAT Sébastien, en qualité de 1er adjoint,
- Mr CARBONNAUX Alexandre, en qualité de 2^{ème} adjoint,
- Mme POLLET Dorianne, en qualité de 3^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, en l'absence ou empêchement du maire de déléguer au 1^{er} adjoint un certain nombre d'attributions relevant de l'état civil, de la sécurité, de la circulation, de l'urbanisme et des finances de la commune.

ARRETE

Article 1 : Mr FERRACHAT Sébastien, 1^{er} adjoint, assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, dans les fonctions et les missions relatives aux questions :

Finances

Etat civil

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat municipal et pourront être modifiées sur simple décision du maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles

M. le Trésorier de Luzarches

Mr FERRACHAT Sébastien

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le : Et publication du : Ou notification du : Fait à Jagny-sous-Bois, le 26 mai 2020

Le Maire, J. HOLLINGER